

# LA RÉGULARISATION du salaire de l'assistant maternel

Mise à jour janvier 2018

## La régularisation du salaire en année incomplète est à effectuer au moment de la rupture du contrat

**Art. 18 de la convention collective :** si l'accueil s'effectue sur une année incomplète, compte tenu de la mensualisation du salaire, il sera nécessaire de comparer les heures d'accueil réellement effectuées, sans remettre en cause les conditions définies à la signature du contrat, avec celles rémunérées (hors indemnités et hors congés payés), tel que prévu à l'article 7 « rémunération » alinéa 2b. S'il y a lieu, l'employeur procède à une régularisation. Le montant versé à ce titre est un élément du salaire, il est soumis à cotisations.

Veillez à bien vérifier le calcul à la fin de chaque période de 12 mois ou à chaque avenant afin d'éviter d'avoir à effectuer une régularisation sur plusieurs années au moment de la rupture du contrat.

Cette fiche pratique donne une information synthétique. Les informations fournies n'ont pas de valeur légale ou réglementaire.

### BASE DE LA MENSUALISATION

- Nombre de semaines d'accueil programmées sur l'année : .....
- Nombre de semaines d'absence programmées sur l'année : .....
- Nombre d'heures d'accueil par semaine : .....
- Nombre de jours d'accueil par semaine et lesquels : .....
- Nombre d'heures d'accueil par jour : .....

**Mensualisation =  $\frac{\text{Taux horaire} \times \text{nb d'heures d'accueil par semaine} \times \text{nb de semaines travaillées}}{12 \text{ mois}}$  = Salaire net par mois**

### CALCUL DE LA RÉGULARISATION

Nombre d'heures travaillées **1** = Nombre d'heures rémunérées **2** = Régularisation **3**

- Ne pas tenir compte des heures complémentaires dans le calcul du nombre d'heures travaillées et rémunérées, puisque celles-ci ont normalement été payées chaque mois.
- Les jours fériés, les absences non prévues de l'enfant, les heures pour formation ou événements familiaux sont considérés comme des heures travaillées.
- La régularisation ouvre droit à des congés payés puisqu'elle correspond à un temps de travail.

## ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

## 1 Calcul du nombre d'heures travaillées

Nombre de semaines  
calendaires entre la date  
de la dernière mensualisa-  
tion\* et la date de fin de  
contrat

S

-

Nombre de semaines  
d'absence prévues au  
contrat sur la période

S

=

Nombre de semaines  
d'accueil sur la période

S

$$\left\{ \begin{array}{l} \text{Nombre de semaines} \\ \text{d'accueil sur la période} \\ \text{S} \end{array} \right\} \times \left\{ \begin{array}{l} \text{Nombre d'heures par} \\ \text{semaine (prévues au} \\ \text{contrat)} \\ \text{h} \end{array} \right\} - \text{Absences non rémuné-} \\ \text{rées en heures (maladie} \\ \text{de l'enfant, de l'assistant} \\ \text{maternel, congé sans} \\ \text{solde non prévu)} \\ \text{h} = \text{Nombre d'heures} \\ \text{travaillées} \\ \text{h}$$

Nombre d'heures  
travaillées

h

X

Tarif horaire

€

=

1  
Somme en euros qui  
aurait dû être perçue  
par l'assistant maternel

€

## 2 Calcul du nombre d'heures rémunérées

$$\left\{ \begin{array}{l} \text{Mensualisation} \\ \text{€} \end{array} \right\} \times \left\{ \begin{array}{l} \text{Nombre de mois} \\ \text{travaillés entre la date} \\ \text{de la dernière} \\ \text{mensualisation* et la} \\ \text{date de fin de contrat} \\ \text{m} \end{array} \right\} + \text{Mensualisation(s)} \\ \text{réduite(s) par des} \\ \text{absences (maladie de} \\ \text{l'enfant, de l'assistant} \\ \text{maternel, congé sans} \\ \text{solde non prévu) entre} \\ \text{la date de la dernière} \\ \text{mensualisation* et la date} \\ \text{de fin de contrat} \\ \text{€} = \text{Somme perçue par} \\ \text{l'assistant maternel} \\ \text{en euros} \\ \text{€}$$

\* Date de la dernière mensualisation : Il s'agit de la date du démarrage du contrat, la date anniversaire du contrat ou la date du dernier avenant.

## 3 Calcul de la régularisation

$$\begin{array}{l} \text{1} \\ \text{Somme en euros qui} \\ \text{aurait dû être perçue} \\ \text{par l'assistant maternel} \\ \text{€} \end{array} - \begin{array}{l} \text{2} \\ \text{Somme perçue par} \\ \text{l'assistant maternel} \\ \text{en euros} \\ \text{€} \end{array} = \begin{array}{l} \text{3} \\ \text{RÉGULARISATION} \\ \text{Somme} \\ \text{à régulariser} \\ \text{€} \end{array}$$

# EXEMPLE DE CALCUL

## INFORMATIONS

Début du contrat : 02/05/2016

Fin de contrat : 30/09/2016

Contrat de 35 heures/semaine sur 44 semaines (52 - 8 semaines d'absence) à 3 € de l'heure.

Mensualisation :  $3 \text{ €} \times 35 \text{ h} \times 44 \text{ s} / 12 = 385 \text{ €}$  par mois.

Périodes d'absence :

- 3 semaines en août 2016 (congrés payés)
- 1 semaine en novembre 2016
- 2 semaines en décembre 2016 (congrés payés)
- 1 semaine en février 2017
- 1 semaine en avril 2017

## BASE DE LA MENSUALISATION

- Nombre de semaines d'accueil programmées sur l'année : **44**
- Nombre de semaines d'absence programmées sur l'année : **8**
- Nombre d'heures d'accueil par semaine : **35h**
- Nombre de jours d'accueil par semaine et lesquels : **4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi)**
- Nombre d'heures d'accueil par jour : **8h45**

Mensualisation =  $\frac{3 \text{ € Taux horaire} \times 35 \text{ heures d'accueil par semaine} \times 44 \text{ semaines travaillées}}{12 \text{ mois}} = 385 \text{ €}$  de salaire net par mois

## CALCUL DE LA RÉGULARISATION

Nombre d'heures travaillées **1** = Nombre d'heures rémunérées **2** = Régularisation **3**

- Ne pas tenir compte des heures complémentaires dans le calcul du nombre d'heures travaillées et rémunérées, puisque celles-ci ont normalement été payées chaque mois.
- Les jours fériés, les absences non prévues de l'enfant, les heures pour formation ou événements familiaux sont considérés comme des heures travaillées.
- La régularisation ouvre droit à des congés payés puisqu'elle correspond à un temps de travail.

### 1 Calcul du nombre d'heures travaillées

Nombre de semaines  
calendaires entre  
la date de la dernière  
mensualisation et la date  
de fin de contrat

**22 s**

Il y a 22 semaines entre  
le 02/05/2016 et le  
30/09/2016

Nombre de semaines  
d'absences prévues au  
contrat sur la période

**3 s**

3 semaines  
en août 2016

Nombre de semaines  
d'accueil sur la période

**19 s**

$$\left( \begin{array}{l} \text{Nombre de semaines} \\ \text{d'accueil sur la période} \\ \hline \mathbf{19\ s} \end{array} \right) \times \left( \begin{array}{l} \text{Nombre d'heures par} \\ \text{semaine (prévues au} \\ \text{contrat)} \\ \hline \mathbf{35\ h} \end{array} \right) - \left( \begin{array}{l} \text{Absences non rémuné-} \\ \text{rées en heures (maladie} \\ \text{de l'enfant, de l'assistant} \\ \text{maternel, congé sans} \\ \text{solde non prévu)} \\ \hline \mathbf{0\ h} \end{array} \right) = \left( \begin{array}{l} \text{Nombre d'heures} \\ \text{travaillées} \\ \hline \mathbf{665\ h} \end{array} \right)$$

$$\left( \begin{array}{l} \text{Nombre d'heures} \\ \text{travaillées} \\ \hline \mathbf{665\ h} \end{array} \right) \times \left( \begin{array}{l} \text{Tarif horaire} \\ \hline \mathbf{3\ €} \end{array} \right) = \left( \begin{array}{l} \mathbf{1} \\ \text{Somme en euros qui} \\ \text{aurait dû être perçue} \\ \text{par l'assistant maternel} \\ \hline \mathbf{1995\ €} \end{array} \right)$$

## 2 Calcul du nombre d'heures rémunérées

$$\left( \begin{array}{l} \text{Mensualisation} \\ \hline \mathbf{385\ €} \end{array} \right) \times \left( \begin{array}{l} \text{Nombre de mois} \\ \text{travaillés entre la date} \\ \text{de la dernière} \\ \text{mensualisation* et la} \\ \text{date de fin de contrat} \\ \hline \mathbf{5\ m} \\ \text{De mai à septembre 2016} \end{array} \right) + \left( \begin{array}{l} \text{Mensualisation(s)} \\ \text{réduite(s) par des} \\ \text{absences (maladie de} \\ \text{l'enfant, de l'assistant} \\ \text{maternel, congé sans} \\ \text{solde non prévu) entre} \\ \text{la date de la dernière} \\ \text{mensualisation* et la date} \\ \text{de fin de contrat} \\ \hline \mathbf{0\ €} \end{array} \right) = \left( \begin{array}{l} \mathbf{2} \\ \text{Somme perçue par} \\ \text{l'assistant maternel} \\ \text{en euros} \\ \hline \mathbf{1925\ €} \end{array} \right)$$

\* Date de la dernière mensualisation : Il s'agit de la date du démarrage du contrat, la date anniversaire du contrat ou la date du dernier avenant.

## 3 Calcul de la régularisation

$$\left( \begin{array}{l} \mathbf{1} \\ \text{Somme en euros qui} \\ \text{aurait dû être perçue} \\ \text{par l'assistant maternel} \\ \hline \mathbf{1995\ €} \end{array} \right) - \left( \begin{array}{l} \mathbf{2} \\ \text{Somme perçue par} \\ \text{l'assistant maternel} \\ \text{en euros} \\ \hline \mathbf{1925\ €} \end{array} \right) = \left( \begin{array}{l} \mathbf{3} \\ \text{RÉGULARISATION} \\ \text{Somme} \\ \text{à régulariser} \\ \hline \mathbf{70\ €} \end{array} \right)$$

Cette fiche pratique donne une information synthétique. Les informations fournies n'ont pas de valeur légale ou réglementaire.